

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
EUROP'ESSONNE
(ESSONNE)**

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 25 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le vingt cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni à Épinay-sur-Orge salle des fêtes « Georges Pompidou », en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE, Président de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

PRÉSENTS : M. DELAHAYE Vincent Président, Mme PUECH Brigitte Vice-Présidente, M. FUNÈS Gérard Vice-Président, M. LECLERC Christian Vice-Président, M. MALHERBE Guy Vice-Président, Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie Vice-Présidente, M. NOURY Pascal Vice-Président (arrivé à 20 heures 45), M. MEUR Jean-Pierre Vice-Président, M. FONTENAILLE Dominique Vice-Président, Mme ALEXANDRE Odette Conseiller Communautaire, M. BATOUFFLET Patrick Membre du Bureau, Mme BERCHON Anne Conseiller Communautaire, Mme BESSE Geneviève Conseiller Communautaire, M. BÉTIN Rémi Conseiller Communautaire, Mme BOUVIER Brigitte Membre du Bureau, M. BRUN Marcel Conseiller Communautaire, M. CARIS François Conseiller Communautaire, M. CHINZI Jean-Louis Conseiller Communautaire, Mme CORP dit GENTI Valérie Conseiller Communautaire, M. COUTÉ Gérard Membre du Bureau, M. CRUSE Jean-Pierre Conseiller Communautaire, M. DA SILVA Victor Conseiller Communautaire, M. DAUBE Claude Conseiller Communautaire, M. DECUGNIÈRE Dominique Membre du Bureau, Mme DELPLANQUE Marie-Dominique Membre du Bureau, M. DE SOUSA José Conseiller Communautaire, M. FIORI Henri Membre du Bureau, Mme FRERET Michèle Conseiller Communautaire, M. GAUTHERIN William Membre du Bureau, M. GUYADER Alain Conseiller Communautaire M. LACAMBRE Dominique Conseiller Communautaire, M. LPELTIER Jacques Conseiller Communautaire, M. MAILLET Jacky Conseiller Communautaire, M. MARROUCHI Moustapha Conseiller Communautaire, M. MARTEAU Pierre Conseiller Communautaire, M. PINTO Henrique Membre du Bureau (arrivé à 20 heures 40), M. PLANÇON Jean-Claude Conseiller Communautaire, Mme ROCHE Nathalie Conseiller Communautaire, M. SCOUBE Christian Conseiller Communautaire.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. BERNARDON Jean-François	(pouvoir M. MAILLET Jacky)
M. CHADEL Patrick	(pouvoir M. CARIS François)
M. DOUTRE Gérard	(pouvoir M. NOURY Pascal)
M. DUCHER Louis	(pouvoir M. PINTO Henrique)
M. FLEGEO Jean	(pouvoir Mme BOUVIER Brigitte)
M. LAFFARGUE Bernard	(pouvoir Mme FRERET Michèle)
Mme MATAKOVIC Evelyne	(pouvoir M. MARROUCHI Moustapha)
M. QUAGHEBEUR Henry	(pouvoir M. DELAHAYE Vincent)
M. SIROT Daniel	(pouvoir M. DA SILVA Victor)
M. SEGBO Olivier	
M. JADOUI Raouf	

SECRETARE : M. BÉTIN Rémi

Le Président a désigné Monsieur BÉTIN Rémi, le plus jeune élu communautaire secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire ne s'y est pas opposé.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL

Il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2009 ci-annexé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

(sous réserve de la modification demandée par Monsieur MAILLET Jacky).

1-FIXATION DU TAUX DE TPU

Les membres du Conseil Communautaire ont été invités à débattre du taux de la taxe professionnelle pour l'année 2009. Ils décident de maintenir le taux à 15,15% soit un produit fiscal attendu de 57 527 277 € sachant que les bases d'imposition 2009 de la taxe professionnelle ont été notifiées par l'état 1259 TP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le projet de Budget 2009, soumis au vote de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, est la traduction des orientations budgétaires présentées lors du Conseil Communautaire du 4 février 2009. Toutes les propositions présentées à cette occasion sont reprises dans le document soumis au vote, même si parfois certaines opérations sont ventilées entre différentes imputations budgétaires.

S'agissant des recettes, le projet de budget 2009 inclut les bases de taxe professionnelle notifiées ainsi que la plupart des dotations. Ces recettes sont en augmentation du fait de la prise en compte des résultats du recensement (la population de la CA EE s'établit désormais à 130.000 habitants); du fait aussi d'un certain dynamisme des bases de taxe professionnelle qui s'ajoute à la revalorisation forfaitaire du foncier bâti.

En revanche, l'excédent dégagé les années précédentes n'a pas été intégré.

Pour ce qui est des dépenses, il convient de noter l'évolution significative de certains postes, liée notamment au lancement de plusieurs opérations en application de l'intérêt communautaire défini par délibération du 17 décembre 2008.

En outre, 2009 voit, pour la première fois, fonctionner sur une année pleine l'administration communautaire. Ainsi :

- l'augmentation significative des études (109.000 € inscrit en 2008 contre 175.000 € en 2009) correspond à l'achèvement des travaux engagés en 2008 en

matière économique mais surtout au lancement de réflexions nouvelles importantes, notamment dans le domaine du développement durable ;

- la progression des charges à caractère général résulte d'opérations nouvelles telles que l'extension de la navette communautaire, le projet de maison de la création d'entreprises, la prévision d'animations dans le domaine du développement durable ou encore le déploiement du plan de communication ; elle s'explique aussi par la prévision, sur 12 mois, des frais de fonctionnement de l'administration d'Europ'Essonne ;
- il en va de même pour les dépenses de personnel qui voient, en outre, les effectifs croître avec l'accueil du directeur du pôle développement et aménagement (poste d'ingénieur créé en 2008 et recruté à mi 2009), la perspective d'embauche d'un agent mis à disposition de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable à compter de septembre 2009 ainsi que l'intégration d'un agent d'encadrement intermédiaire ;
- s'agissant des autres charges de gestion, elles intègrent des dépenses nouvelles significatives dont, par exemple, la contribution à ATOUT PLIE ou encore les 80.000 € alloués pour le soutien à des manifestations d'envergure communautaire ;
- enfin, parmi les dépenses d'investissement, est prévu l'achèvement de programmes engagés les années précédentes (tel que le PLH), mais aussi les études préalables à la restructuration des ZAE.

Ce projet de budget est donc établi selon une double approche :

- la volonté d'engager sans attendre des opérations essentielles pour le territoire, qui témoignent de l'engagement d'Europ'Essonne dans une phase de mise en œuvre des orientations adoptées en matière d'intérêt communautaire,
- la prudence qui prévaut encore au moment où les transferts de compétences n'ont pas été estimés, où des interrogations pèsent sur la pérennité de la principale ressource de l'agglomération, la taxe professionnelle, et où les hypothèses de recomposition de la carte de l'intercommunalité sont encore imprécises tant en raison du contexte local, que national.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à voter le budget primitif de l'année 2009 à partir du document diffusé dans les dossiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

<p>3-RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (ENVELOPPE DE 80 000 €)</p>
--

Il est proposé au Conseil de réserver sur son budget une ligne de 80 000 € pour le versement :

- de subventions, aux associations organisatrices de manifestations culturelles et/ou sportives sur les communes membres, rayonnant sur l'ensemble, au moins, du territoire ;
- de fonds de concours aux communes membres de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations culturelles et/ou sportives, rayonnant sur l'ensemble, au moins du territoire.

L'enveloppe de 80 000 € sera répartie en deux enveloppes d'un montant de 40 000 € chacune dont les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Première enveloppe répartie au prorata de la population de chaque commune, celle-ci bénéficiant d'un droit de tirage, à concurrence de la somme qui lui est réservée, sur présentation d'un dossier faisant ressortir le ou les attributaires retenus.
- Deuxième enveloppe répartie, sur proposition de la commission Culture, Sports et Communication, en fonction du rayonnement de la manifestation, de l'image apportée à Europ'Essonne, du caractère innovant de la manifestation, tant dans les domaines culturel, sportif que social.

Une même manifestation pourra bénéficier de subventions au titre des 2 enveloppes, sans que, toutefois, le montant de la subvention ne puisse excéder l'aide apportée par la ou les commune(s) concernées.

Une évaluation de ce dispositif interviendra à l'issue d'une période de deux ans, au regard notamment de la satisfaction et de la fréquentation des habitants d'Europ'Essonne, de la notoriété apportée, de la réalité du caractère innovant justifié pour obtenir l'aide ; charge aux organisateurs de transmettre les données nécessaires, à cette évaluation, recueillies auprès des divers publics.

Le Conseil délègue au Bureau Communautaire la décision d'attribution de ces subventions ou fonds de concours.

La commission Culture, Sports et Communication a émis un avis favorable à l'unanimité.

**ADOPTÉ PAR TRENTE NEUF VOIX POUR,
UNE VOIX CONTRE ET HUIT ABSTENTIONS.**

4-DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CA EE AU SIEP NCE

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 4 février 2009 a approuvé à l'unanimité les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Étude et de Programmation Nord Centre Essonne. Cette modification concernait les règles de représentation des adhérents du SIEP NCE qui s'établissent désormais comme suit :

- Commune : un délégué titulaire et un suppléant,
- E.P.C.I : un délégué titulaire et un suppléant par commune membre.

Les formalités de l'article L 5211-20 du CGCT ayant été accomplies, il appartient aux conseillers communautaires de désigner un délégué titulaire et un suppléant par commune membre soit, 10 délégués titulaires et 10 suppléants au sein de ce syndicat.

Il est proposé les représentants suivants :

Ballainvilliers

Brigitte PUECH, Titulaire
Jean-Louis CHINZI, Suppléant

Champlan

Christian LECLERC, Titulaire
Jean-Claude PLANÇON, Suppléant

Chilly-Mazarin

Henri FIORI, Titulaire
Dominique LACAMBRE, Suppléant

Épinay-sur-Orge

Guy MALHERBE, Titulaire
Dominique DECUGNIERE, Suppléant

La Ville du Bois

Marcel BRUN, Titulaire
Jean-Pierre MEUR, Suppléant

Longjumeau

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Titulaire
Jacques LEPELTIER, Suppléant

Massy

Vincent DELAHAYE, Titulaire
Bernard LAFFARGUE, Suppléant

Morangis

Henrique PINTO, Titulaire
Pascal NOURY, Suppléant

Saulx-les-Chartreux

Jean FLEGEO, Titulaire
Brigitte BOUVIER, Suppléant

Villebon-sur-Yvette

Alain GUYADER, Titulaire
Daniel SIROT, Suppléant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**5-APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE R.N.20
ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CA EE**

Depuis plusieurs mois, le Conseil Général de l'Essonne anime un groupe de travail composé de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix, la

Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et la commune de Linas afin d'engager des réflexions autour de l'aménagement de la R.N. 20 entre Massy et Boissy-sous-Saint-Yon. Il s'agit de structurer la réflexion des collectivités territoriales pour la requalification de cette route en boulevard urbain autour d'un site propre de transport en commun.

Afin de formaliser ces échanges et d'être une réelle force de proposition, il a été décidé, par application de l'article L 5721-62 du CGCT, de créer un syndicat mixte d'études R.N.20 regroupant les interlocuteurs sus cités.

Ce syndicat mixte ouvert aura pour objet de :

- « réaliser un schéma de référence pour la requalification urbaine et économique de la R.N.20 autour d'un transport en commun en site propre.
- assurer la mise en œuvre du schéma de référence en :
 - portant de manière partenariale ses orientations dans les SCOT et les PLU,
 - assurant la coordination des projets avec les maîtres d'ouvrage mettant en œuvre le schéma de référence,
 - veillant à sa prise en compte dans les programmes de travaux pilotés par différents maîtres d'ouvrage,
 - donnant des avis techniques sur des études et des aménagements envisagés par d'autres maîtres d'ouvrage.
- être l'interlocuteur privilégié du STIF concernant l'implantation d'un transport en commun en site propre sur la R.N.20.
- trouver des financements et mettre en place des tours de table financiers.
- impulser et coordonner une réflexion partagée avec l'ensemble des communes visant à régler la publicité le long de la R.N.20... ».

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les statuts ci annexés et de demander au Préfet de l'Essonne d'autoriser sa création.

En outre, il est proposé, sous réserve de signature des statuts dudit syndicat par le Préfet de l'Essonne, de désigner les 7 représentants titulaires et les 7 suppléants de la CA EE prévus en application des statuts.

Statuts joints en annexe.

Il est proposé les représentants suivants :

Ballainvilliers

Brigitte PUECH, Titulaire

Gérard COUTÉ, Suppléant

Champlan

Christian LECLERC, Titulaire

Jean-Claude PLANÇON, Suppléant

Chilly-Mazarin

Henri FIORI, Titulaire

Odette ALEXANDRE, Suppléant

La Ville du Bois

Marcel BRUN, Titulaire

Jean-Pierre MEUR, Suppléant

Longjumeau

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Titulaire

Jacques LEPELTIER, Suppléant

Massy

Vincent DELAHAYE, Titulaire

Bernard LAFFARGUE, Suppléant

Saulx-les-Chartreux

Jean FLEGEO, Titulaire

Brigitte BOUVIER, Suppléant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6-FIXATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est proposé de réunir à 20 heures 30 à La Ville du Bois salle culturelle « l'Escale », le prochain Conseil Communautaire, qui aura lieu le 13 mai 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.